



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 034/2023

A LA SOCIETE CONGO SURVEILLANCE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'installation d'un système de protection contre l'incendie au sein des locaux de la Cité de l'Union Africaine ainsi qu'au Palais Présidentiel à Kinshasa/Ngaliema, conclu avec la Présidence de la République Démocratique du Congo, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard sept cent quarante-sept millions quatre-vingt-huit mille trois cent dix (CDF 1.747.088.310) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais douze millions deux cent vingt-neuf mille six cent dix-huit, dix-sept centimes (CDF 12.229.618,17).

Fait à Kinshasa, le 21/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché
Benoît KALIKAT KALEMBE
Directeur Général Adjoint ai

